

## **LA SLOVAQUIE EST LE 7<sup>e</sup> ETAT MEMBRE A RATIFIER LA CONSTITUTION EUROPEENNE**

La Slovaquie est devenue le 11 mai le septième Etat membre à ratifier le traité établissant une Constitution pour l'Europe. La Commission européenne, par la voix de sa vice-présidente, Margot Wallström, a salué le vote du Parlement slovaque qui s'est déroulé quelques heures après celui du Nationalrat, chambre basse du Parlement autrichien, considérant qu'il s'agissait « *d'un pas de plus* » vers l'adoption du traité. « *Les deux approbations d'aujourd'hui, qui sont les premières d'une série de ratifications parlementaires en mai et le fait que presque un tiers des Etats membres aient conclu le processus de ratification rapprochent significativement l'Union de l'entrée en vigueur de la Constitution* », a-t-elle déclaré.

### **Le vote, la position des formations politiques et de l'opinion publique**

Après une seule journée de débats, cent seize des cent quarante-sept membres du Conseil national, Chambre unique du parlement, présents mercredi 11 mai ont voté en faveur de la ratification de la Constitution européenne, contre vingt-sept qui s'y sont opposés et quatre qui se sont abstenus.

La majorité des formations politiques sont favorables au texte européen : trois des quatre partis de la coalition gouvernementale - l'Union démocratique et chrétienne (SDKU) du Premier ministre Mikulas Dzurinda, le Parti de la coalition hongroise (SMK) et l'Alliance du nouveau citoyen (ANO) - ainsi que les formations de l'opposition suivantes : Direction (SMER) dirigé par Robert Fico et le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS) de Vladimir Meciar. Ce dernier, longtemps eurosceptique, a déclaré à propos de la Constitution qu'il était « *préférable d'avoir des règles que ne pas en avoir* ». « *Il faut reconnaître que nous n'avons pas été capables de faire passer toutes les revendications de la Slovaquie, mais la même chose s'est passée pour les vingt-quatre autres pays* » a plaidé le ministre des Affaires étrangères, Edouard Kukan (SDKU). « *Le texte final du traité représente un point d'intersection des opinions et des idées de tous les pays membres de l'Union européenne, qui n'est peut-être pas parfait mais suffisamment bon* » a-t-il affirmé. De son côté, le Président de la République, Ivan Gašparovič (Mouvement pour la démocratie, HZD), a déclaré que la Slovaquie ne pouvait « *qu'approuver et accepter ce traité* ».

En revanche, le Parti chrétien-démocrate (KDH), membre de la coalition gouvernementale, avait, depuis longtemps, annoncé son opposition au texte, déplorant l'absence de références solides aux racines chrétiennes de l'Europe et redoutant, avec l'adoption de ce traité, une dissolution de l'indépendance nationale. Le leader du KDH et actuel président du Parlement, Pavol Hrusovsky, a déclaré que la Constitution *«manque de démocratie, de christianisme et de sincérité»*. L'ancien député de ce Parti et actuel commissaire européen en charge de l'Education, de la Formation, de la Culture et du Multilinguisme, Ján Figel s'est déclaré favorable à la Constitution qu'il voit comme la consolidation de l'Union après l'élargissement historique du 1er mai 2004. *«L'Union a besoin de cette consolidation pour son développement politique. Ce texte est le résultat de négociations exigeantes entre les vingt-cinq Etats membres et par conséquent, il ne doit pas être utilisé comme un moyen pour l'opinion publique de manifester son mécontentement»* a-t-il souligné.

Le Parti communiste (KSS), nostalgique de l'époque soviétique, est opposé à la Constitution. Selon les enquêtes d'opinion, six Slovaques sur dix sont favorables à la ratification de la Constitution européenne.

## La procédure de ratification

Selon les articles 7 et 86 de la Constitution slovaque, un traité doit, pour être adopté, réunir en sa faveur le vote de la majorité des trois cinquièmes, soit quatre vingt dix députés des cent cinquante membres du Conseil national.

La Constitution n'interdit pas l'organisation d'un référendum pour ratifier un traité international mais le Président de la République et le Premier ministre étaient opposés à cette procédure pour ratifier la Constitution européenne. Le recours au référendum est obligatoire dans les seuls cas où la Slovaquie envisage d'entrer dans une alliance avec d'autres Etats (articles 93 à 100 de sa Constitution).

En Slovaquie, un référendum peut être convoqué sur toute question importante à l'initiative du Parlement ou à celle d'au moins trois cent cinquante mille citoyens (article 95). La participation de la moitié des électeurs inscrits est obligatoire pour valider le résultat de cette consultation populaire.

Le Parti chrétien-démocrate KDH s'était, dans un premier temps, exprimé en faveur d'un référendum sur le texte européen mais avait dû abandonner l'idée, faute de soutien de la part d'autres formations et d'un nombre suffisant de citoyens.

Les Slovaques ont approuvé par référendum, les 16 et 17 mai 2003, l'adhésion de leur pays à l'Union européenne (92,46% pour, 6,20% contre ; la participation s'était élevée à 52,15%).

Avec le vote de la Slovaquie, qui succède à celui de la Lituanie (11 novembre), la Hongrie (20 décembre), la Slovénie (1<sup>er</sup> février), l'Espagne (20 février), l'Italie (6 avril), la Grèce (19 avril) et celui du Nationalrat en Autriche (le 11 mai également), près d'un tiers des Etats européens ont désormais ratifié la Constitution européenne.

Corinne Deloy